

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 63/22 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE A L'OFFICE DE TOURISME LUBERON MONTS DE VAUCLUSE POUR L'ORGANISATION DE VISITES SUR LE THEME « MYSTERES A L'ABBAYE »

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 :
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020 :
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020 ;
- Vu la demande de l'Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse qui sollicite la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour organiser des visites sur le thème « Mystères à l'Abbaye » confiée à « Destination Luberon Cœur de Provence » représentée par Monsieur Franck DELAHAYE, directeur.

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane entre la Commune et l'Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse.

DIT que la présente convention est conclue pour les dates suivantes :

- Lundi 18 juillet 2022 à partir de 18h30
- Samedi 29 octobre 2022 à partir de 17h00

DIT que la vente des billets sera effectuée par l'Office de Tourisme aux tarifs suivants :

- Tarif 10 – 17 ans

: 15€ par personne

- Tarif adulte

: 17€ per personne

Dit que la commune refacturera à « Destination Cœur de Provence » 7€ sur chaque billet vendu.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 20 décembre 2022

Jean-Pierre SERRUS

Le Mair

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28 12 23 et de la publication ou notification le 29 12 23

REÇU EN PREFECTURE le 28/12/2022